



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, trois du mois de Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Vire Normandie, dûment convoqué par courrier en date du vingt huit mars deux mille dix-sept, par M. Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie, s'est réuni à l'amphithéâtre du Lycée Marie Curie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER

Sommaire

Le Maire de la Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

La Séance est ouverte à 20 h 00.

Liste des élus présents, excusés et absents :

Commune déléguée de Coulonces :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Christian BACHELET			☒	
Monsieur Didier BARBOT	☒			
Monsieur Christian BELLIARD	☒			
Monsieur Romain COMPERE			☒	
Monsieur Benoît DUBOURG			☒	
Madame Christine DUCREUX	☒			
Monsieur Pierre GALLET	☒			
Madame Céline HERVE			☒	
Madame Isabelle HUET	☒			
Monsieur Sébastien LEBRUN	☒			
Madame Nathalie LENOIR			☒	
Monsieur Gilles MALOISEL	☒			
Madame Régine ROGER	☒			
Monsieur Sébastien STALENS			☒	
Madame Vanessa TANCREDE		☒		



Commune déléguée de Maisoncelles-la-Jourdan

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Samuel BINET	☒			
Madame Béatrice CHERON	☒			
Monsieur Jean-Marc LABBE			☒	
Monsieur Laurent LECOQ			☒	
Monsieur Philippe LECOQ			☒	
Madame Aurélie MANSON		☒		Guy VELANY
Monsieur Alain REVET		☒		Dimitri RENAULT
Monsieur Benoît ROUX			☒	
Monsieur Emmanuel SEBERT	☒			
Madame Hendrika VAN RIJN			☒	
Monsieur Guy VELANY	☒			

Commune déléguée de Roullours :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Lionel CHAUVIN			☒	
Madame Nicole DESMOTTES	☒			
Madame Sophie GUILLARD	☒			
Monsieur Daniel LECLERCQ	☒			
Monsieur Michel LELARGE			☒	
Monsieur Julien LEMIERE	☒			
Madame Janine LEVARDON			☒	
Madame Isabelle LEVIEIL	☒			
Monsieur Jérémie MARIE	☒			
Madame Catherine MARTIN			☒	
Monsieur Pascal SCARDIN		☒		Isabelle LEVIEL
Monsieur Dominique TREOL			☒	
Madame Maud VIGIER			☒	

Commune déléguée de Saint-Germain-de-Tallevende-la-Lande-Vaumont :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Bernard BALLE	☒			
Monsieur Serge BOUVET	☒			
Madame Sylvie BOUVET	☒			
Madame Véronique BRIENS	☒			
Monsieur Philippe DESMORTREUX	☒			
Madame Chrystel ESNAULT	☒			
Monsieur Patrick GOSSMANN	☒			
Madame Irène GUEDOIT	☒			
Monsieur Florian HALOTEL			☒	
Monsieur Serge HAMEL	☒			
Monsieur Eric LECORDIER	☒			
Madame Marie-Thérèse MARIE	☒			

Monsieur Gérard MARY	☒			
Monsieur Nicolas MOREAU	☒			
Monsieur Roland MULOT	☒			
Madame Valérie OLLIVIER	☒			
Madame Chantal PLANQUETTE	☒			
Madame Martine ROBBES	☒			
Madame Sylvie ROBLIN	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Grand :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Benoît DESPREAUX			☒	
Monsieur Joël DROULLON	☒			
Monsieur Jacques FAUDET	☒			
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	☒			
Monsieur Luc GIRARD	☒			
Madame Chantal HOUSTIN		☒		
Monsieur Jean-Claude LAVOLE	☒			
Madame Hélène LEPRINCE	☒			
Madame Nadine LETELLIER	☒			
Monsieur Franck LOHAT	☒			
Madame Christelle MARIE			☒	
Madame Sylvia MOREL-PINSARD		☒		
Monsieur Patrick PRUNIER			☒	
Monsieur Arnaud RAOULT			☒	
Monsieur Bernard VINCENT	☒			

Commune déléguée de Truttemer-le-Petit :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Monsieur Alain AUVRAY			☒	
Madame Laurence BATAILLE	☒			
Monsieur David CAILLY	☒			
Monsieur Jacques CHAMPION			☒	
Monsieur Fernand CHENEL	☒			
Madame Aurélie DESLANDES	☒			
Madame Bernadette HARDY			☒	
Monsieur Marcel LEGRAND			☒	
Madame Jocelyne LEPRINCE	☒			
Monsieur Benoît LETINTURIER			☒	
Monsieur Roger MOREL			☒	

Commune déléguée de Vaudry :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Céline ADAM	☒			
Monsieur Jean-Claude BIDEL	☒			
Madame Annie BIHEL	☒			

Madame Françoise DERRIEN	☒			
Monsieur Eric du ROSEL	☒			
Monsieur Corentin GOETHALS	☒			
Madame Maryvonne GOSSELIN	☒			
Madame Marie-Ange HENNEQUART		☒		Céline ADAM
Madame Jacqueline HUET	☒			
Madame Marie-José LARIVIERE	☒			
Monsieur Wilfrid LAURENT			☒	
Monsieur Alain LE GRAËT	☒			
Madame Sylvie MARGUERIE	☒			
Monsieur Philippe MENARD	☒			
Monsieur Jérôme MISERETTE	☒			
Monsieur Robert PORQUIER			☒	
Madame Nadine POTHIER		☒		Marie-José LARIVIERE
Monsieur Dimitri RENAULT	☒			
Monsieur Jacques VOQUER	☒			

Commune déléguée de Vire :

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
Madame Sarah AKABI	☒			
Monsieur Marc ANDREU SABATER	☒			
Madame Claudine ARRIVE	☒			
Madame Marie-Noëlle BALLE	☒			
Monsieur Guy BARBIER		☒		Raymond GABILLARD
Madame Cindy BAUDRON	☒			
Monsieur Roland BERAS	☒			
Monsieur Pascal BINET	☒			
Madame Francine BOUVET		☒		Catherine SEGRETIN
Monsieur Cédric CAER	☒			
Monsieur Jean-Marc CHAUVIN	☒			
Monsieur Serge COUASNON	☒			
Monsieur Laurent DECKER		☒		Serge COUASNON
Madame Roselyne DUBOURGUAIS	☒			
Monsieur Eric DUMONT	☒			
Monsieur Jérémy FOLLY	☒			
Monsieur Raymond GABILLARD	☒			
Madame Catherine GODBARGE	☒			
Madame Noria KEBLI	☒			
Monsieur Yoann LEFEBVRE	☒			
Madame Marie-Claire LEMARCHAND	☒			
Madame Catherine MADELAINE		☒		Marie-Odile MOREL
Madame Lyliane MAINCENT			☒	
Monsieur Philippe MALLEON	☒			
Monsieur Rémy MAUBANT			☒	
Madame Marie-Odile MOREL	☒			

Madame Olivia NEEL		☒		Christophe PASSAYS
Monsieur Christophe PASSAYS	☒			
Monsieur Régis PICOT		☒		Eric DUMONT
Monsieur Gaëtan PREVERT	☒			
Madame Catherine SEGRETIN	☒			
Madame Isabelle SEGUIN			☒	
Madame Catherine TAHAN	☒			

- *Christophe PASSAYS et Cédric CAER n'ont assisté qu'au point n° 15*
- *Isabelle HUET et Claudine ARRIVE ont assisté aux points 1, 2, 5 et 6*
- *Sarah AKABI, Daniel LECLERCQ, Jérémie MARIE et Aurélie DESLANDES on quitté la séance après l'examen et le vote de la délibération n° 6*
- *Cindy BAUDRON et Marie-Claire LEMARCHAND ont quitté la séance après l'examen et le vote de délibération n° 7*
- *Christine DUCREUX, Joël DROULLON, Catherine TAHAN, Isabelle LEVIEL, Samuel BINET ont quitté la séance après l'examen et le vote de délibération n° 8*
- *Jérémy FOLLY a quitté la séance après l'examen et le vote de la délibération n° 9*
- *Gaëtan PREVERT et Yoann LEFEBVRE ont quitté la séance après l'examen et le vote de la délibération n° 20*

Préambule à la séance

Le quorum était atteint à l'ouverture de séance et pour chacune des délibérations examinées.

Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. Mme Roselyne DUBOURGUAIS est désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Monsieur le Maire donne connaissance des conseillers qui se sont excusés.

Le procès verbal de la Séance du Conseil Municipal du 27 février 2017 a été adressé aux conseillers municipaux avec la convocation de cette séance et a été approuvé en séance par l'ensemble des conseillers municipaux présents.

En application des dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu de la délibération n°4 du Conseil Municipal du 11 janvier 2016, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du Maire qui ont été prises.

<i>Numéro de la décision</i>	<i>Objet de la décision</i>
32	Signature d'une convention avec M. Pascal MARTIN, pour l'association Cercle de Réflexion, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
33	Signature d'une convention avec Karine JEAN-BAPTISTE pour l'Ecole Hugues Auffray de ROULLOURS, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
34	Signature du marché n° VN17016 Contrat de maintenance de l'autocom du CCAS
35	Signature du marché n° VN170167 Contrat de maintenance de 90 licences AIRWATCH
36	Marché n°VN17009 – Contrôle périodique des portes automatiques de la Ville de Vire

	Normandie
37	Convention de mise à disposition d'un agent et d'un chariot élévateur
38	Signature d'une convention avec M. Alain COGNET, Proviseur du Lycée MERMOZ de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
39	Signature d'une convention avec Mme Pauline SALES et M. Vincent GARANGER, Directeurs du CDR Le Préau, pour la mise à disposition de la Halle
40	Marché VN17014 – Prestation de conseil et d'assistance juridique dans le cadre de la construction d'un service des urgences sur le site de la clinique Notre-Dame à Vire Normandie, Mission 2017
41	Signature d'une convention avec David LOUAZEL et Amélie BOBLIN, pour la Compagnie du Lit qui grince, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
42	Convention d'occupation temporaire et précaire et fixation de la redevance pour une mise à disposition temporaire d'une propriété de la commune de Vire Normandie située 13, rue des Remparts, 2ème étage gauche, Vire Normandie (14500)
43	Signature d'une convention avec M. Alain COGNET, Proviseur du Lycée MERMOZ de Vire, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker (<i>annule et remplace le n° 38</i>)
44	Signature d'une convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un bâtiment du domaine public de la Ville de Vire à l'Association «BATURAMDAM »
45	Signature de l'avenant n°1 pour le marché n°16003N - Marché de fournitures de denrées alimentaires pour le restaurant scolaire Raymond David et les services de la Ville de Vire – Lot n°14 : Produits laitiers, fromages et œufs.
46	Signature d'une convention avec M. Patrick LONGONI, pour l'Université Inter-âges, antenne du Bocage St-Lois, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
47	Signature du contrat de cession de droit de représentation dans le cadre de Festi'Vire le 10 juin 2017
48	Signature d'une convention dans le cadre des Challenges sportifs VFM/Vire Normandie le 2 septembre 2017
49	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association AFV
50	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association USMV – Section Tennis
51	Signature d'un contrat de prestation avec l'Association Elan Gymnique Virois
52	Résiliation de la convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un bâtiment administratif appartement type F4 rue de la planche -14500 Vire Normandie à la gendarmerie Nationale
53	Non renouvellement de la convention de mise à disposition précaire, temporaire et révocable d'un bâtiment administratif appartement type F4 rue de l'Eglise -14500 Vire Normandie à la Gendarmerie Nationale
54	Transport urbain AMIBUS - Contrôle de la Délégation de Service Public pour l'exploitation du réseau
55	Marché n°VN17003 – Réfection partielle de la couverture zinc du Centre Aquavire à Vire Normandie
56	Marché n°VN17008 – Réfection complète de la toiture ardoise du bâtiment Henri Lesage

Ordre du jour :

<u>N° du point</u>	<u>Titre du point</u>	<u>Elu référent</u>
<u>COMMUNE DE VIRE NORMANDIE</u>		
<u>ENVIRONNEMENT</u>		
1.	Réalisation de travaux en faveur des continuités écologiques sur le cours d’eau de la vire au droit de l’ancienne usine SGE Labinal	Fernand CHENEL
2.	FREDON – Lutte collective contre les nuisibles aquatiques – Signature de la convention 2017	
<u>FINANCES, MARCHES PUBLICS</u>		
<u>Thématique « Finances »</u>		
3.	Fiscalité locale – vote des taux (ce point a été étudié après le point n° 6)	Annie BIHEL
4.	Budget Primitif 2017 (ce point a été étudié après le point n° 6)	
5.	Demandes de subvention au titre de la DSIL	Marc ANDREU SABATER
6.	Adhésion annuelle au CAUE	Serge COUASNON
<u>Thématique « Marchés publics »</u>		
7.	Construction d’un pôle de santé ambulatoire à Vire Normandie - Autorisation du Maître d'ouvrage délégué à préparer, passer et signer les marchés de travaux	Pierre-Henri GALLIER
8.	Décision du Conseil Municipal sur la résiliation du marché public de conception-réalisation, études et travaux pour l’implantation d’un service unique d’urgences pour la Clinique Notre Dame et le Centre Hospitalier de Vire Normandie sur le site de la clinique (marché n° 16031)	Marc ANDREU SABATER
<u>URBANISME/HABITAT</u>		
9.	Programme Local de l’Habitat (PLH) – Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) – Subventions aux particuliers	Nicole DESMOTTES
<u>PERSONNEL</u>		
10.	Création d’un besoin pour accroissement temporaire d’activité durant 3 mois pour le magasin	Raymond GABILLARD
11.	Modification de la délibération du CM de septembre 2016 quant à la création d’un emploi d’ingénieur à temps complet	

<u>VIE ASSOCIATIVE</u>		
12.	Subventions versées aux associations	Marie-Noëlle BALLE et Maires Délégués concernés
<u>COMMUNES DELÉGUÉES</u>		
<u>COMMUNE DELEGUÉE DE VIRE</u>		
<u>CULTURE</u>		
13.	Musée : a) Subventions FRAM/FRAR b) Acquisitions/achats divers c) Vente de produits d) Saison 2017 – ouverture et gratuités e) Pass accueil Normandie	Pascal BINET
14.	Conservatoire de Musique et Danse : a) Demande de subvention b) Convention Orchestre à l'école 2017 – 2018	
<u>EDUCATION, JEUNESSE</u>		
15.	Fusions administratives de groupes scolaires virois pour la rentrée 2017 (ce point a été étudié en point n° 1)	Christophe PASSAYS
16.	Tarifs du service Enseignement à compter du 1 ^{er} septembre 2017	
17.	Subventions pour les sorties pédagogiques et les classes de découvertes ou de neige	
<u>TRAVAUX</u>		
18.	Projet d'aménagement de la Route d'Aunay – Signature d'une convention avec le Département	Gaëtan PREVERT
<u>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u>		
19.	Programme d'habitat de la Mercerie – vente de 3 lots à bâtir	Serge COUASNON
<u>COMMUNE DELEGUEE de COULONCES</u>		
20.	Projet d'effacement des réseaux	Gilles MALOISEL
21.	Vente des terrains dans le lotissement « Résidence du Pont de la Londe »	
22.	SDEC – Extension du réseau d'éclairage public, chemin Les Travers	
<u>COMMUNE DELEGUEE de ROULLOURS</u>		
23.	Eclairage public – travaux d'économie d'énergie	Nicole DESMOTTES

<u>COMMUNE DELEGUEE de SAINT GERMAIN DE TALLEVENDE</u>		
24.	Eclairage public	Gérard MARY
<u>COMMUNE DELEGUEE de TRUTTEMER LE GRAND</u>		
25.	Etat d'abandon manifeste d'un bien	Pierre-Henri GALLIER

Débats

Marc ANDREU SABATER : « Bonsoir à toutes et à tous. Je voulais préciser que nous sommes dans une configuration de salle qui est un peu particulière, dans cet amphithéâtre. Normalement, la règle dans ce type d'assemblée est que les élus doivent pouvoir délibérer sans pression. Cela fait partie des règles de fonctionnement normales d'une collectivité, d'une assemblée ou d'un conseil municipal. Là, il y a une grande proximité entre les élus et la population, donc je demanderai à la population présente, à nos concitoyens présents de faire en sorte que les élus puissent délibérer en toute sérénité comme le veut la règle même si la configuration des locaux ne le permet pas. On n'a pas voulu interdire aux personnes de rentrer dans cet amphithéâtre, donc il faut vraiment que l'on soit dans le respect de la liberté de vote des élus. Je vous en remercie.

Il n'y a pas de questions à ajouter à l'ordre du jour, ni de questions à supprimer.

Comme d'habitude, je vais demander aux élus qui souhaitent prendre la parole, de préciser leur nom pour qu'on puisse le faire figurer dans le compte-rendu et si, des élus quittent la séance avant la fin, évidemment, de le signaler, puisque vous savez qu'il nous faut le quorum pour toutes les délibérations qui devront être prises ce soir.

J'ai une demande de paroles de la part de représentants de parents d'élèves. Dans la lignée de ce que je disais tout à l'heure, à savoir que les élus doivent pouvoir délibérer en toute sérénité.

Il n'y a pas obligation de donner la parole. Il ne peut pas y avoir d'échanges directs entre les élus et les personnes présentes. C'est une règle du fonctionnement de notre Conseil Municipal.

Ceci dit, j'ai donc une demande de la part d'un représentant de parents. Je vais demander l'avis du conseil municipal pour savoir si vous m'autorisez à lui donner la parole.

Y a-t-il des oppositions ? 1 opposition.

Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention

Donc, Monsieur OURY vous pouvez vous exprimer.

Avant que monsieur OURY s'exprime, je vais quand même répéter les règles qui sont les nôtres. Je me dois de les rappeler dans cette circonstance. Vous savez que nous sommes en commune nouvelle, qu'il y a un conseil municipal et qu'il y a des conseils communaux. Quand nous avons créé Vire Normandie, nous avons travaillé ensemble sur une charte qui a été approuvée par l'ensemble des conseils communaux et qui définit un certain nombre de principes. D'abord la question scolaire est du ressort de la commune déléguée et non pas de la commune nouvelle. C'est écrit dans la charte. Et le 2^{ème} élément, c'est que les décisions prises par les communes déléguées ne peuvent être annulées par une décision de conseil municipal.

Si vous le souhaitez, je peux vous lire la charte telle qu'elle a été rédigée et adoptée par l'ensemble des conseils municipaux. Monsieur OURY, vous avez la parole.

Monsieur OURY : « Bonjour à tous et merci de m'avoir autorisé à prendre la parole.

Vous vous apprêtez à voter la fermeture d'une école en parfait état, accueillant une centaine d'enfants.

Les arguments de l'équipe municipale sont la baisse des effectifs, la nécessité de regrouper les écoles pour construire un service public fort avec de bonnes conditions d'enseignement.

Nous parents d'élèves, souhaitons attirer votre attention sur les points suivants :

- Concernant les dépenses publiques : 1 800 000 euros de travaux ont été nécessaires pour la construction de l'école Saint Exupéry en 2003. 1 000 000 euros de travaux sont annoncés pour les écoles de Vire dont environ 250 000 euros pour l'école de Neuville.

Il n'y a pas de travaux à réaliser à l'école Saint-Exupéry. Les dépenses à venir seront réalisées par Vire Normandie.

- Concernant la situation géographique de l'école Saint-Exupéry : Fermer cette école, c'est avoir un impact considérable sur l'activité des commerçants, mais également un impact sur le dynamisme du quartier provoquant à petit feu, la mort de celui-ci. De nombreux parents, et encore récemment, ont acheté un logement à Martilly parce qu'il y avait une école.
- Compte tenu qu'aucune annonce de fermeture n'a été faite auparavant, voire même démentie en 2016, comment voulez-vous que les habitants de Martilly ne se sentent pas trompés ?
- Concernant l'absence de concertation, de considération et de dialogue que Monsieur ANDREU SABATER tente de démentir, voici le fond de l'histoire : une rumeur de fermeture de l'école maternelle a vu le jour en 2016. Monsieur ANDREU SABATER l'avait totalement démenti dans un article de la Voix le Bocage, le 24 mars 2016. Je cite : "Aucune décision n'est prise à ce sujet. Il ne faut pas raisonner qu'en chiffres. Nous pouvons aussi dire que l'école est importante pour Martilly et qu'elle n'a que 12 ans."

Nous avons été conviés par courrier le 25 février à une réunion le 27 février à 16 heures 30. Comment les parents pouvaient-ils s'organiser en 2 jours ?

Pourquoi la fermeture de la maternelle Saint-Exupéry apparaît sur le compte rendu de l'école de Neuville du 8 novembre 2016 et que les parents et enseignants de Saint-Exupéry en sont informés le 7 février 2017 soit 3 mois plus tard ?

Pourquoi lorsqu'un parent d'élève envoie un mail au service enseignement le 24 février, la municipalité lui répond le 9 mars soit 15 jours plus tard, plutôt tardif quand on souhaite nouer le dialogue.

Pourquoi lorsqu'une réunion est prévue le 15 mars le directeur de cabinet de Monsieur ANDREU SABATER me contacte la veille pour me faire part que si la presse est présente lors de la réunion, les élus ne pourront pas s'exprimer sereinement.

Pourquoi lorsqu'à cette même réunion, des propositions venant de parents et d'enseignants sont évoqués, que Monsieur le Maire s'engage à les proposer à l'équipe municipale et que finalement ce ne sont qu'une poignée d'élus de la majorité qui soit concertée ? Où est la démocratie ?

Lorsque vous cherchez à convaincre la population de la pertinence de votre choix en vous basant uniquement sur les effectifs, pourquoi oubliez-vous de dire que des enfants habitant Martilly ont été inscrits à la Tour aux Raines ? Pourquoi oubliez-vous de dire que les inscriptions ont été refusées ?

Pourquoi prendre des décisions de fermeture avant même que les inscriptions soient ouvertes ?

La fermeture de l'école Saint-Exupéry a été votée lundi dernier lors du conseil communal de Vire. Le conseil est, de droit, accessible au public. Le vote fut réalisé de façon publique, les élus ayant voté la fermeture l'ont donc fait de façon publique. Pourquoi lorsque la liste des noms de ses élus est diffusée à la population, Christophe PASSAYS, adjoint en

charge de la commission enseignement éducation, tente de m'intimider en m'envoyant un message me faisant part que ceci s'apparente à du harcèlement moral et que cela est hautement répréhensible. Où est l'infraction, où est le délit lorsqu'on diffuse un vote public ?

Pourquoi lorsqu'une banderole est mise en place sur le giratoire de la porte horloge indiquant qu'une école est en danger, que la population est invitée à se rendre au conseil municipal, cette banderole est retirée moins de 24 heures plus tard ? Fermer notre école, c'est contribuer à la privatisation du système scolaire et continuer à amplifier la baisse des effectifs dans les écoles publiques et donc les fermetures de classes. Ce à quoi la municipalité nous répond qu'une convention avec la direction académique est sur le point d'être signée. Parlons-en de cette convention, vous la trouverez en annexe 7 du dossier qui vous a été remis ce jour. Après lecture de celle-ci il en ressort que cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'organisation du réseau scolaire de la commune déléguée de Vire ainsi que les moyens sur lesquels chacune des parties doit s'engager. Nous avons aujourd'hui 35 postes. La direction académique en supprime 2 et s'engage à maintenir 33 postes supplémentaires pour les 3 années à venir. A partir de là, nous pourrions être un peu rassurés, seulement voilà, il est indiqué plus bas sur ladite convention cette phrase : "Si les effectifs arrêtés par la direction académique pour les rentrées 2018 à 2020 inclut font l'objet d'une hausse ou d'une baisse significative le nombre de postes d'enseignants implanté pourra éventuellement être augmenté ou diminué en associant la commune déléguée de Vire à la décision. Cela semble très clair : vous fermez l'école Saint-Exupéry, des enfants iront en masse dans le privé, provoquant ainsi une baisse d'effectifs, entraînant des fermetures supplémentaires. C'est donc le chien qui se mord la queue. Notons également que lors de la prochaine mandature dans 3 ans, et suite à la création de Vire Normandie, il faudra repenser totalement la carte scolaire. Pourquoi ne pas attendre ce moment pour une réflexion globale ? Toutes ces raisons, nous avons essayé d'engager un dialogue avec Monsieur ANDREU SABATER pour participer à la construction d'un projet.

Notre demande est simple, elle consiste à se laisser le temps de la réflexion en obtenant un sursis pour repenser correctement l'organisation des écoles du secteur nord de la ville. Nous ne sommes pas opposés au principe de fusion afin de créer des groupes scolaires mais il semble incontournable de faire ses choix en tenant compte des dépenses publiques et de la survie d'un quartier. La direction académique n'intervient pas dans le choix des locaux à maintenir ou à fermer. Les enfants, institutrices, parents, commerçants, artisans et habitants seraient pleinement satisfaits de ce dénouement. Il est de votre responsabilité Mesdames et Messieurs les élus de Vire Normandie d'essayer de sauver cette école et de maîtriser les dépenses publiques. Il est de votre responsabilité de défendre et de répondre aux besoins de la population locale. Nous vous demandons de voter en votre âme et conscience malgré le fait que lorsqu'un élu évoque son désaccord et son souhait de voter contre la fermeture, il lui est rappelé comme l'a fait Monsieur le Maire il y a 5 minutes qu'il doit respecter la charte de fonctionnement de la commune nouvelle. Voici un extrait de la charte de fonctionnement de la commune nouvelle : Page 2, Principes et objectifs fondamentaux : *« Il vous est demandé de conserver un principe de confiance mutuelle se traduisant par une non remise en question des propositions de délibérations des communes déléguées soumises au conseil municipal de la commune nouvelle. Ce sont bien des propositions qui vous sont soumises, en aucun cas on vous force à voter quoi que ce soit. Mais on vous demande aussi dans cette charte, de maintenir et de développer autant que possible dans chaque commune historique les services publics de proximité notamment mairies, écoles, salles polyvalentes, afin de garantir aux habitants un cadre de vie accueillant et sécurisant. »*

Si on en fait la synthèse, il vous est demandé de maintenir autant que possible (et cela est possible) les services publics de proximité, notamment les écoles en sachant que d'autres propositions pourraient vous être soumises. Suite à la signature de votre charte, ce code moral, les élus de Vire vont vous demander d'acter la fermeture de l'école Saint-Exupéry. Demain en 2020, sans concertation, c'est Vire Normandie qui votera seule la fermeture de vos écoles. Nous vous demandons de voter de façon responsable et d'entendre les arguments proposés par le collectif de parents d'élèves. Mettriez-vous une Ferrari à la casse sous prétexte que vous rencontrez provisoirement des difficultés à trouver de l'essence ? Est-il plus important pour vous de respecter la charte ou de dépenser l'argent public à rénover d'autres écoles de la ville ? Est-il plus important pour vous de respecter la charte ou de voir l'activité économique mourir, les commerçants ? Est-il plus important pour vous de respecter la charte ou de voir cent enfants se séparer de leurs camarades et de leur école ? Est-il plus important pour vous de respecter la charte ou d'effacer 13 années d'investissement d'un Maire ? Est-il plus important pour vous de fermer l'école ou de regarder le sourire de 100 enfants ? ».

Marc ANDREU SABATER : « Très bien. Je ne vais pas répondre même si j'aurais matière à répondre sur tous les points, mais le lieu aujourd'hui n'est pas le débat. Je suis désolé de le dire. Il y a eu un conseil communal qui s'est prononcé lundi dernier, il y a eu débat pendant une heure et demie lors du conseil communal et c'était bien le lieu du débat, donc aujourd'hui, selon la règle qu'on s'est fixé dès le départ de Vire Normandie, c'est qu'il n'y a pas de débat sur les propositions de délibérations des conseils communaux.

Je vous propose que nous respections cette règle qui est intangible puisque c'est un accord entre nous, un accord que nous avons passé et qui a été approuvé, je le rappelle par l'ensemble des conseillers communaux donc il n'y a pas lieu de débattre dans ce conseil municipal sur une proposition de délibération d'un conseil communal.

Alors maintenant il y a 2 solutions : soit on met aux voix la délibération qui concerne une commune déléguée, soit nous déroulons l'ordre du jour tel qu'il était prévu, parce que je vous rappelle que dans notre fonctionnement depuis le début de Vire Normandie, nous passons toutes les délibérations de Vire Normandie d'abord et ensuite nous prenons les délibérations des communes déléguées donc les 2 hypothèses sont possibles donc je vous sou mets ces propositions.

Catherine, vous souhaitiez prendre la parole ?

Encore une fois, je ne répondrai et ne ferai aucun commentaire. Encore une fois, on n'est pas là pour débattre de choses qui ont déjà été débattu. »

Catherine TAHAN : « Merci de me donner la parole. »

Marc ANDREU SABATER : « Attendez, Madame TAHAN, on n'est pas là pour débattre encore une fois de ce qui a été débattu. Vous avez déjà eu la parole longuement lundi, donc si c'est pour prendre la parole et redire ce que vous avez dit lundi, je pense que les élus ne seront pas d'accord. Je vous assure que si vous intervenez, je vais être obligé d'intervenir bien évidemment et c'est pas le lieu.

Catherine TAHAN : « Ecoutez, j'ai bien compris. »

Marc ANDREU SABATER : « Je crois qu'il faut quand même respecter les règles que nous avons tous adoptés et il y a des élus de l'ensemble des communes déléguées qui ne souhaitent pas forcément qu'on débattre de sujets concernant la commune déléguée de Vire. Madame TAHAN, je suis vraiment désolé mais tout ce que vous avez peut être prévu de dire ce soir vous l'avez déjà dit lundi dernier, c'était le lieu du débat donc je vous demande de ne pas intervenir sinon on va partir sur un débat et dans ce cas là moi je vais prendre l'ordre du jour du conseil municipal. La question qui se pose maintenant c'est : Est-ce que je mets aux voix la délibération concernant les affaires scolaires maintenant ou est-ce qu'on suit le déroulé normal du conseil municipal ? C'est la seule chose que je puisse accepter. Je suis désolé on ne va pas rouvrir le débat ».

Jérémy FOLLY : « Si le conseil municipal juge qu'une proposition n'est pas en cohérence avec l'intérêt général, je ne comprends pas pourquoi le conseil municipal ne voterait contre. Je vois que votre charte que vous défendez, comme seul bâton de pèlerin, a ses limites. Je pense que vous avez en face de vous des gens responsables qui ont bien compris les arguments, aussi bien les vôtres, que ceux des parents d'élèves donc, par respect de la démocratie, écoutez-les et permettez-nous de voter en notre âme et conscience. Merci ».

Je rajoute que nous ne sommes pas une chambre d'enregistrement, Monsieur ANDREU SABATER. Nous étions tous d'accord pour la fermer. Vous l'aviez bien dit, vous avez reconnu les limites de ce fonctionnement. D'ailleurs le déménagement du conseil municipal dans ce lieu est une conséquence et une constatation d'un fonctionnement qui est un peu bancal ».

Marc ANDREU SABATER : « Je suis désolé, mais je suis garant du respect des règles. Nous avons adopté une charte moi je propose de me tenir à cette charte. C'est une charte qui a été adoptée par l'ensemble des conseils communaux et qui doit être respectée. On ne peut pas déroger à cette charte, je suis désolé ».

Serge HAMEL : « Nous n'avons pas tous votés cette charte. Donc, en tant qu'élus qui n'a pas voté cette charte et élus qui

n'a pas oublié la pression qui a été mise pour que certains parents d'élèves, eux, élus, votent cette charte, n'est pas neutre. Si on se trouve là aujourd'hui, c'est bien que des pressions avaient été mises sur des parents d'élèves de certaines écoles pour qu'on fasse une commune nouvelle. Il ne faut pas non plus l'oublier. Il ne faut pas aussi oublier qu'il y a des gens qui n'ont pas voté cette charte, qui pensent que cette charte, d'une part c'est effectivement pour protéger quelques droits et c'est normal quelques 10 communes historiques sachant qu'en 2020 tout ça volera en éclats. Alors, il faut l'anticiper sachant même que sur les affaires scolaires, si ma mémoire ne me fait pas défaut, je pense qu'on a voté des budgets en particulier au niveau informatique qui sont liés à toutes les écoles dans un sens positif bien sûr, donc on ne va pas pleurer c'est plutôt bien. C'est plutôt un signe d'évolution qu'effectivement on ne se cantonne pas dans la charte. Alors voilà, je pense que la réflexion doit être poussée. Je partage l'avis de Jérémy sur ce point.

Marc ANDREU SABATER : « Encore une fois, je suis désolé, mais je vais m'en tenir à la règle que nous avons fixée. Tout le monde n'était peut être pas d'accord, mais tous les conseils communaux ont approuvé cette charte. Je suis désolé, c'est ça aussi la démocratie. Tous les conseils communaux ont adopté cette charte donc, elle s'applique. On va rester dans l'application de la charte, on ne peut pas faire autrement. C'est un accord que nous avons passé tous les uns et les autres ».

Catherine GODBARGE : « Je comprends très bien qu'il faille respecter la charte mais au même titre que vous avez autorisé les parents d'élèves à s'exprimer et je vous en remercie c'est important. Moi je demande aussi que nous, qui avons publiquement voté contre la fermeture de l'école, on puisse exposer nos arguments sans ouvrir le débat. Tous les élus de Vire Normandie n'étaient pas là et n'ont jamais entendu ça ».

Marc ANDREU SABATER : « Madame GODBARGE, si on commence à entrer dans le débat, il va y avoir un débat et c'est normal. Le débat a déjà eu lieu, vous avez eu l'occasion de vous exprimer publiquement, il y avait aussi des représentants de parents d'élèves, il y a eu la presse qui s'est largement fait l'écho de tous les propos qui ont été rapportés. Je suis désolé, le débat a déjà eu lieu, nous devons respecter les règles que nous avons fixés. Vous avez déjà eu l'occasion de le faire Madame GODBARGE. Vous avez déjà eu l'occasion de le faire dans l'Instance. Je vous rappelle que la compétence scolaire est du domaine de la commune déléguée et non pas de la commune de Vire Normandie, c'est clairement écrit dans la charte que nous avons tous adoptés que tous les conseils communaux ont adopté.

Je vais vous poser une question. Oui Monsieur LECLERCQ ?

Daniel LECLERCQ : « Je demande qu'on reprenne le déroulement normal ».

Marc ANDREU SABATER : « Je vais mettre aux voix alors parce qu'on a déjà commencé à évoquer le sujet maintenant. Je vais demander au conseil municipal. Il y a une proposition de Monsieur LECLERCQ, effectivement de reprendre le déroulé normal, ce qui veut dire que ce point là viendra au moment où nous évoquerons les délibérations des communes déléguées ou est-ce que vous souhaitez qu'on l'aborde puisqu'on est au cœur du sujet, qu'il y a eu la prise de parole de Monsieur OURY. Est-ce qu'on délibère dès maintenant ? Quel est votre avis ? »

Marie-Thérèse MARIE : « Je suis désolée que vous posiez la question, parce qu'apparemment on n'a même pas droit de délibérer ».

Marc ANDREU SABATER : « Bien sûr que si. Chacun pourra voter ».

Marie-Thérèse MARIE : « Y a-t-il des pous des contres ? Ce qui serait souhaitable, c'est de voter à bulletin secret, comme ça on pourrait respecter un petit peu l'avis de chacun ».

Marc ANDREU SABATER : « Il y a 2 questions : la première question c'est de savoir si nous délibérons maintenant ou si nous respectons le déroulé de l'ordre du jour tel qu'il est prévu. Je vais poser la question de manière très claire : Souhaitez-vous que nous déroulions l'ordre du jour tel qu'il était prévu ? Non. Vous souhaitez qu'on prenne la délibération maintenant ? C'est un sentiment général ? Il y a des avis divergents donc je vais mettre aux voix ».

Catherine TAHAN : « On ne demande pas un débat, on a parfaitement compris la leçon ».

Marc ANDREU SABATER : « Alors si voulez, je vous propose de mettre aux voix ? ».

Philippe DESMORTREUX : « Je me suis abstenu tout à l'heure pour le vote, je m'abstiendrai pour ce vote. Pourquoi ? Je suis pas à me défilé sur les décisions, n'est ce pas, Marc. On travaille depuis longtemps ensemble. Sauf que cette question là, je ne la connais pas. Je ne la maîtrise pas. J'ai fait campagne à Saint-Germain de Tallevende, été élu il y a 3 ans dans une commune de 2 000 habitants. Aujourd'hui je me retrouve baigné comme élu dans une commune de 20 000 habitants, donc je le dis clairement, il y a des compétences que je ne connais pas. Je pense que cette décision d'école peut aussi engendrer sur la commission des finances, des travaux. Donc, je ne participe pas à tous ces débats là. Je m'excuse auprès des parents d'élèves, mais voilà ce n'est pas parce que je veux me défilé par rapport à cette décision, mais je pense que c'est important que la commune de Vire, à 36 élus ait pris une décision. La moyenne, je ne sais pas de combien elle était, peut-être 48 - 52. Il ne faudrait pas qu'on ressorte de cette salle avec un sentiment de 60 - 40 ou 70 - 30. Je renvoie la responsabilité des élus de Vire de bien prendre leur décision et pour moi c'est vraiment une décision qui doit rester uniquement à Vire donc je m'excuse auprès des parents d'élèves mais je m'abstiendrai ».

Marc ANDREU SABATER : « Je vous propose d'abord de vous demander si vous acceptez qu'on prenne cette délibération maintenant ce qui permettra aux parents et éventuellement aux enfants de partir s'ils le souhaitent.

Y a-t-il des oppositions à ce que nous prenions la délibération maintenant ?

Y a-t-il des abstentions ?

Donc je vous propose qu'on prenne cette délibération maintenant. Je vais demander à titre exceptionnel à Christophe PASSAYS de la rapporter et ensuite nous mettrons aux voix. C'est la délibération numéro 15.

Avant que Christophe prenne la parole, je veux préciser que j'ai eu une demande de Madame GODBARGE ce midi pour que ce vote ait lieu à bulletin secret. La règle du vote à bulletin secret, pour que ce vote soit accepté, il faut qu'un tiers de l'assemblée le décide donc le tiers de l'assemblée, Virginie, c'est combien ? ».

Virginie LE SOURD : « Donc nous sommes 81 ce soir, donc le tiers de 81 ».

Marc ANDREU SABATER : « Le tiers de 81, 27. Très bien. Je vous propose avant que Christophe lise la délibération qu'on définisse le mode de vote. La règle, c'est le vote à main levée. Je vais donc poser la question sur le vote à main levée. S'il y a des personnes qui souhaitent un vote à bulletin secret, ils disent a contrario non sur le vote à main levée. Ou l'inverse, alors donc qui est favorable à un vote à bulletin secret ?

Virginie LE SOURD : « J'en compte 29 mais on peut relever la main encore bien haut, on va recompter une 2^{ème} fois.

J'en compte 29. Vous êtes d'accord avec moi ? ».

Marc ANDREU SABATER : « Donc il y aura un vote à bulletin secret. Christophe, tu peux nous lire la délibération ».

? : « Je prends acte du fait que certaines personnes souhaitent un vote à bulletin secret, mais je pense qu'arrivés à ce niveau de discussion il faut que chacun prenne ses responsabilités et assume ses prises de position. Il me semblait que le vote à main levée était beaucoup plus claire et beaucoup plus lisible ».

Marc ANDREU SABATER « Il y aura vote à bulletin secret puisque plus d'un tiers le souhaite ».

Procédure pour vote à bulletin secret

n°15 : Fusions administratives de groupes scolaires virois pour la rentrée 2017

Marc ANDREU SABATER : « Nous allons procéder au vote. On va distribuer à chacun un vote pour ou contre.

Je réprécise la délibération que vous avez sous les yeux : il y a 3 points :

- la fusion des groupes scolaires Tour aux Raines, Castel, Pierre Mendès France et des groupes scolaires Malraux et Neuville.
- la fermeture de l'école Saint-Exupéry
- et, à la rentrée scolaire 2017, la signature de la convention relative à l'organisation des écoles de la commune déléguée de Vire entre la direction académique des services de l'éducation nationale du Calvados et la commune déléguée de Vire. Voilà l'intégralité de la délibération.

Donc vous avez la possibilité de voter pour cette délibération, de vous abstenir ou de voter contre.
Je vais appeler par ordre alphabétique des communes le nom des conseillers municipaux.

Monsieur ANDREU SABATER procède à l'appel des élus.

Je veux rappeler aux élus qu'on a des délibérations très importantes ce soir : le vote du budget, la DSIL qui sont des attributions de subventions importantes donc je vous demande d'attendre pour qu'on puisse avoir le quorum pour prendre ses délibérations.

Je vous propose de prendre l'ordre du jour en attendant que le dépouillement se fasse.

1 - Réalisation de travaux en faveur des continuités écologiques sur le cours d'eau de la Vire au droit de l'ancienne usine SGE Labinal.

Marc ANDREU SABATER : « Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? La délibération est adoptée.

Vote : Adopté à l'unanimité

2 - FREDON : Lutte collective contre les nuisibles aquatiques - Signature de la convention 2017

Marc ANDREU SABATER : « Y a-t-il des questions ? Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? La délibération est adoptée.

Je propose que l'on passe à la délibération numéro 6 sur l'adhésion annuelle au CAUE. C'est Serge COUASNON qui rapporte ».

Vote : Adopté à l'unanimité

6 - Adhésion annuelle au CAUE

Marc ANDREU SABATER : « Y a-t-il des oppositions, des abstentions ? »

Vote : Adopté à l'unanimité

5 : Demandes de subvention au titre de la DSIL

Intervention inaudible

Marc ANDREU SABATER : « Effectivement c'est un projet sur lequel y a eu des évolutions. Aujourd'hui, ce projet est appelé à recevoir ce qu'on pourrait appeler une cité des métiers. Nous avons l'accord des partenaires, que ce soit la Mission Locale ou le CIO pour pouvoir s'installer dans ce bâtiment.

C'est un projet majeur pour le territoire. La Mission Locale a des problèmes de locaux, elle est donc intéressée par ces

locaux là. L'idée est de regrouper sur le même site, des activités qui sont liées à l'orientation des jeunes.

Il est important, sur notre territoire, de pouvoir proposer des services regroupés, mutualisés autour de l'orientation des jeunes.

Effectivement, nous devons attendre le résultat de la DSIL. Si nous l'obtenons, ce que nous espérons, nous aurons un taux de subvention à hauteur de près de 80 % pour réhabiliter un bâtiment phare de la reconstruction et y installer une cité des métiers. Ce sera un beau projet.

Serge COUASNON : « Ce qu'il faut savoir c'est que c'est un ensemble de niveau qui est très bien placé dans le cœur de la ville dans un ensemble de bâtiments qui a besoin d'être relooké parce que c'est vrai qu'on le voit de la façade sud ou de la façade nord. L'ensemble de ce bâtiment a besoin de retrouver une façade neuve. Un gros avantage pour les usagers, c'est qu'on peut avoir un ensemble de bureaux de même niveau avec des parkings à proximité.

Très bien merci ».

Marc ANDREU SABATER : « Y a-t-il des oppositions ? 1 opposition. Des abstentions ?

Alors cette délibération est adoptée. Nous allons pouvoir solliciter des dotations.

Votants : 100 (89 membres présents + 11 pouvoirs)

Vote :

Pour : 99

Abstention : 0

Opposition : 1 (Serge HAMEL)

Adopté à la majorité

Je pense que le dépouillement est fait pour le vote concernant la délibération sur le scolaire :

- Nombre de votants avec les pouvoirs : Cent.
- Nombre de suffrages exprimés : 83
- 39 voix pour et 44 contre donc cela veut dire que la délibération est rejetée.

Marc ANDREU SABATER : « Cette délibération étant rejetée, je vous rappelle qu'il y avait 3 aspects dans cette délibération :

- un aspect concernant les fusions d'école
- un aspect concernant la fermeture de Saint-Exupéry
- un aspect concernant la convention avec l'éducation nationale

Je pense que ce qui a justifié le rejet de cette délibération concerne l'école Saint-Exupéry, mais je pense qu'il faut qu'on puisse quand même travailler sur les autres aspects puisque derrière, il y a des enjeux importants concernant le nombre de postes sur les écoles de Vire et si nous ne signons pas cette convention, s'il n'y a pas de fusion, il y aura de nombreuses fermetures de postes ».

3 : Fiscalité Locale - Vote des Taux (ce point a été étudié après le point n° 6)

Annie BIHEL : « Avez-vous des questions sur ses taux dont on avait longuement parlé lors de notre conseil du mois de novembre et qui, vous le voyez, ont un léger décalage ».

Marc ANDREU SABATER : « Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie. On continue avec le budget primitif 2017 ».

Vote : Adopté à l'unanimité

4 - Budget Primitif 2017 (ce point a été étudié après le point n° 6)

Marc ANDREU SABATER : « Alors je vais mettre aux voix le budget principal. Y a-t-il des oppositions ? ».

Annie BIHEL : «

Chapitres 011, charges à caractère général : Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Chapitre 012, personnel : oppositions ? Abstentions ?

Chapitre 65 autres charges de gestion courante : oppositions ? Abstentions ?

Charges diverses : oppositions ? Abstentions ?

Pour les emprunts : pas d'oppositions ni d'abstention.

On en arrive aux budgets annexes.

Alors les budgets annexes nous en avons 17 : 7 relatifs aux lotissements à usage d'habitation, 4 qui concernent Vire commune déléguée et 2 qui concernent Vire Normandie et 4 la communauté de communes relatif aux zones d'activités.

Pierre-Henri GALLIER : « Oui je ne comprends pas tout non plus donc il me reste 3 parcelles à vendre et nous allons faire la voirie définitive cette année ».

Annie BIHEL : « C'est pour cette raison que pour les bleuets, il est indiqué des travaux 2017 à hauteur de 50 000 euros.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

Le lotissement Le Fay à Vaudry. Pas d'opposition pas d'abstention ?

Le lotissement la Mercerie à Vire. Des travaux pour 100 000 euros, des ventes de parcelles pour 60 000 euros prévus. Pas d'opposition pas l'abstention ?

Le lotissement Collines des Mancellières. Pas d'opposition pas d'abstention ?

Je vous remercie de votre attention, de votre patience pour cette présentation du budget.

J'ai essayé de raccourcir le plus possible mais bon il y a quand même des nécessités d'expliquer un certain nombre de choses. C'est un budget marqué par notre volonté d'investir, de s'inscrire dans les différents appels à projets, nous avons la volonté de mutualiser, c'est une démarche qui ne peut qu'être profitable à la collectivité. On a commencé et on peut encore faire mieux pour faire des économies. Et des économies nous en avons à faire puisque je vous l'ai dit nos subventions ne vont pas pouvoir rester à l'identique indéfiniment donc je vous l'ai dit également nous engageons avec Madame BOUVET, une démarche de prospective financière. Pour 2017 nous n'avons pas de problème, nous avons un budget et une dette qui sont tout à fait corrects, un taux d'endettement qui est tout à fait correct, et donc un excédent de fonctionnement qui nous permet de voir l'avenir avec sérénité donc un grand merci à vous pour votre patience et puis encore un grand merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à la réalisation de ce budget et un grand merci à Michael pour sa dextérité à me suivre au fur à mesure de mes explications.

Intervention inaudible

Vote : Adopté à l'unanimité

Marc ANDREU SABATER : « Très bien alors je vous propose qu'on poursuive l'ordre du jour alors le point suivant ».

7 -Construction d'un pôle de santé ambulatoire à Vire Normandie. Autorisation du Maître d'ouvrage délégué à préparer, passer et signer les marchés de travaux.

Marc ANDREU SABATER : « Très bien merci. C'est un projet important pour le territoire car on va pouvoir accueillir sur ce site une vingtaine de professionnels de santé. Les travaux devraient démarrer quand ? »

Pierre-Henri GALLIER : « On va faire une étude de marché ça nous met à peu près 2 mois, à la suite de quoi en effet, les travaux vont démarrer c'est à dire je pense en mai juin. La livraison est prévue fin 2017 mais bon je pense qu'il faut s'attendre à un petit mois supplémentaire. Donc pour janvier 2018 ».

Marc ANDREU SABATER : « On va dire début d'année 2018 pour ne pas être trop précis et décevoir personne. L'ouverture de ce pôle de santé sera effective début 2018. On peut formuler les choses comme ça.

Pierre-Henri GALLIER : « On a 19 professionnels actuellement avec 3 box en attente ».

Marc ANDREU SABATER : « Et on a des gens qui se sont positionnés mais qui n'ont pas encore conclu ».

8 - Décision du Conseil Municipal sur la résiliation du marché public de conception-réalisation, études et travaux pour l'implantation d'un service unique d'urgences pour la Clinique Notre Dame et le Centre Hospitalier de Vire Normandie sur le site de la clinique (marché n° 16031)

Marc ANDREU SABATER : « Très bien alors je vous propose qu'on passe la délibération suivante qui fait suite en fait à la commission générale que nous avons eu il y a maintenant 3 semaines.

Rappelez-vous sur le dossier des urgences puisqu'on avait répondu à la demande des médecins de l'hôpital. Pour pouvoir les écouter et donc à la suite de cet échange que nous avons eu avec eux, à l'unanimité des élus présents, une cinquantaine d'élus de mémoire, il a été décidé à la fin de cette commission générale de proposer au conseil municipal de renoncer à ce projet.

C'est la décision qui a été prise en commission générale qui n'était pas habilitée à prendre des décisions. Nous avons convenu lors de cette commission générale et encore une fois à l'unanimité des présents, de proposer au conseil municipal l'arrêt de ce projet.

On ne va pas refaire le débat qu'on a eu en commission générale, je vous propose de lire la délibération ».

Eric du ROSEL : «

A compter de cette intervention, l'enregistrement n'a pu être réalisé faute de mémoire de stockage suffisante.

Votants : 91 (79 membres présents + 12 pouvoirs)

Vote : Pour : 85 Abstentions : 6 Opposition : 0

Adopté à la majorité

9 - Programme Local de l'Habitat (PLH) – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Subventions aux particuliers

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

10 - Création d'un besoin pour accroissement temporaire d'activité durant 3 mois pour le magasin

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

11 - Modification de la délibération du CM de septembre 2016 quant à la création d'un emploi d'ingénieur à temps complet

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

12 - Subventions versées aux associations

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

13 - Musée :

- a) Subventions FRAM/FRAR
- b) Acquisitions/achats divers
- c) Vente de produits
- d) Saison 2017 – ouverture et gratuités
- e) Pass accueil Normandie

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

14 - Conservatoire de Musique et Danse :

- a) Demande de subvention
- b) Convention Orchestre à l'école 2017 – 2018

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

15 - Fusions administratives de groupes scolaires virois pour la rentrée 2017 (ce point a été étudié en point n° 1)

16 - Tarifs du service Enseignement à compter du 1er septembre 2017

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

17 - Subventions pour les sorties pédagogiques et les classes de découvertes ou de neige

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

18 - Projet d'aménagement de la Route d'Aunay – Signature d'une convention avec le Département

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

19 - Programme d'habitat de la Mercerie – vente de 3 lots à bâtir

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

20 - Projet d'effacement des réseaux

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

21 - Vente des terrains dans le lotissement « Résidence du Pont de la Londe »

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

22 - SDEC – Extension du réseau d'éclairage public, chemin Les Travers

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

23 - Eclairage public – travaux d'économie d'énergie

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

24 - Eclairage public

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

25 - Etat d'abandon manifeste d'un bien

Pas d'intervention

Vote : Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 heure 15.